



# Étape 1 : ouverture des terrasses et des commerces, levée du couvre-feu

Le nombre des nouvelles hospitalisations de patients atteints du Covid-19 devrait amorcer une baisse fin avril, ce qui nous permet de lancer prudemment la première étape du calendrier de déconfinement à partir du 28 avril.

## Règles de base

### Hygiène



Lavez-vous régulièrement les mains.  
Éternuez et toussiez dans le pli de votre coude.

### Distance



Respectez une distanciation physique de 1,50 m.  
Évitez les lieux très fréquentés.

### Tests



En cas de symptômes : restez confiné.  
Faites-vous immédiatement tester.

## Calendrier de déconfinement : 1ère étape à partir du 28 avril

### Couvre-feu



Levée du couvre-feu le **28 avril** à 4 h 30.

### Visites au domicile



Invités au domicile : **maximum 2 personnes** par jour (hors enfants de moins de 13 ans).

### Enseignement



À partir du 26 avril, ouverture sous conditions des **établissements d'enseignement supérieur**.



Ouverture des **bibliothèques** des établissements du supérieur et du professionnel secondaire.

### Obsèques



Nombre maximum de **100 personnes** autorisées à assister à des obsèques.

### Terrasses des cafés et restaurants



Ouverture des terrasses en plein air **de midi à 18 h**.



Maximum **2 personnes** (hors enfants de moins de 13 ans) ou **les membres d'un même foyer** par table.



Maximum **50 personnes** par terrasse.



**Réservation, questionnaire sanitaire et places assises** obligatoires.



Déplacements autorisés uniquement pour utiliser les toilettes et le vestiaire ou pour régler l'addition. **Port du masque obligatoire à l'intérieur**.



Fermeture des terrasses des installations sportives.

### Ouverture des commerces et des marchés



Ouverture **des commerces non essentiels** jusqu'à 20 h.



Commerces non essentiels : maximum **1 client par 25m<sup>2</sup>**. Au **moins 2 clients** autorisés par étage, quelle que soit la taille des locaux.



Ouverture des **marchés**, y compris non alimentaires.



Faire ses achats en solo et préférer les horaires calmes.

### Examens théoriques



Les **examens théoriques** du permis de conduire, du permis bateau et du brevet de pilote sont autorisés.

alleen samen krijgen we  
corona onder controle

Informations complémentaires et conditions :  
[rijksoverheid.nl/openingsplan](https://rijksoverheid.nl/openingsplan)  
ou 0800-1351